

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 15 mai 2006**

L'an deux mil six, le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, Mme N. TERRIOT, MM. Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, M. BIGEARD, Mmes Ch. JEAUGEY, S. BEN AIM, MM. A. BŒUF, C. MARCEAU, S. GARNIER,.

Excusé(e)s : J. GRELET (procuration à M. MAILLOT) Mme D. BOURGEOIS (procuration à C. BAUJARD) MM. M. DUCHAMP (procuration à M. ROUSSELET) Mme C. CORMILLOT (procuration à D. LETOUZEY) MM. P. TISSERAND (procuration à M. BIGEARD) Mme A. DEMANGEON (procuration à B. LEON) MM. F. THIBAUT (procuration à N. TERRIOT) MM. C. WIEDER (procuration à C. MARCEAU).

Absents (es) : MM. JM GARCIA – Mme C. BRUNEL – MM. A. AUFFRET

Mme Christelle JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

1°) AERODROME DE TIL CHATEL : dénonciation de convention :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, le conseil municipal considérant que la Direction Générale de l'Aviation Civile a décidé de transférer le patrimoine et les compétences de l'aérodrome de Til-Châtel à la COVATI en application de la loi 2004-809, du 13 août 2004, décide de dénoncer la convention liant la ville d'Is-sur-Tille à l'Etat au profit de la CO.VA.TI. Cette dénonciation prendra effet à la date de la signature de la convention à intervenir avec la CO.VA.TI. et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

2°) LISTE ANNUELLE DES JURES D'ASSISES :

Par tirage au sort, le conseil municipal désigne les noms des quinze personnes remplissant les conditions d'aptitude aux fonctions de juré.

3°) LISTE ANNUELLE DES JURES D'ASSISES CANTONALES :

Par tirage au sort, le conseil municipal désigne la commune de Avelanges qui ne participera pas au tirage au sort pour la liste des jurés d'assises.

4°) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

5°) VENTE D'UN TERRAIN : lotissement au-dessus de la Côte :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, rappelle au conseil municipal avait acquis de Mr et Mme B. LAURENCEAU deux parcelles de terre pour la réalisation du lotissement « au-dessus de la Côte » aux conditions particulières à savoir la commune d'Is-sur-Tille s'engageait à laisser à Mr ou Mme LAURENCEAU B. la jouissance leur vie durant du lot n° 14 d'une superficie de 701 m² et de le vendre en priorité à Mr ou Mme LAURENCEAU dès lors qu'ils en feraient la demande pour un prix forfaitaire de 38 289.10 € T.T.C.

Mr et Mme LAURENCEAU sont décédés, Madame Nicole TERRIOT Propose au conseil municipal de mettre en vente le lot n° 14 de 701 m² du lotissement « au-dessus de la Côte ».

A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre le lot n° 14 de 701 M² par offre « au plus offrant » avec un prix minimum de 38 289.10 € T.T.C.

Dit que les offres seront reçues en l'Etude de Maîtres J.L. MANGEL et P. CARILLON, notaires associés, et ouvertes en la présence d'un Notaire. Dit que la date limite de remise des offres est fixée au 15 juillet 2006.

6° MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Sur proposition de Bruno LEON, Adjoint au personnel, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer :

- un poste d'agent des services techniques à raison de 30 heures par semaine pour remplacer l'emploi créé en « contrat emploi consolidé »
- un poste de rédacteur Chef pour faire bénéficier l'avancement de grade à un agent.

7°) REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GRANGE : demande d'aides financières :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 janvier 2006, le conseil municipal avait sollicité une aide de l'Etat dans le cadre de la D.G.E. pour les travaux de réaménagement de la grange.

Monsieur le Préfet de la Côte d'Or, propose dans le cadre de la mise en œuvre de la fongibilité des crédits pour 2006, d'étudier notre demande dans le cadre de la Dotation de Développement rural au titre de la 2^{ème} part. Cette dotation étant destinée à financer les projets de collectivités éligibles ayant pour but le maintien ou le développement des services publics en milieu rural afin d'assurer la présence de ces services au plus près de la population.

Le projet de rénovation de l'ancienne grange en bâtiment « pôle – emploi – services » est financé également dans le cadre du contrat de pays, Monsieur Maillot indique que le Pays Seine et Tilles en Bourgogne va déposer une demande de labellisation de maison de l'emploi, ce qui permettrait un financement à hauteur de 50 % par l'Etat dans le cadre de la loi « Borloo »

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 20 voix pour et 4 abstentions, décide de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre « Maison de l'Emploi » et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.D.R. si le dossier « Maison de l'Emploi » n'est pas labellisé.

Monsieur le Maire précise que le financement à la charge de la collectivité reste le même à savoir le minimum légal 20 %.

8°) TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE : Modification du financement :

Monsieur Michel GASNIER Adjoint aux bâtiments rappelle que par délibération du 30 janvier 2006, le conseil municipal avait sollicité une aide de l'Etat dans le cadre de la D.G.E. pour les travaux rénovation de l'Eglise à hauteur de 50 % des travaux soit 50 % de 211 327 €.

Monsieur le Préfet de la Côte d'Or, envisage d'attribuer sur le programme 2006, une subvention à hauteur de 63 398 € soit 30 % des travaux H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité arrête le plan de financement de la 1^{ère} tranche à savoir :

- D.G.E. : 63 398 €
- Subvention du Conseil Régional / 15 000 €
- Subvention du Conseil Général 21 350 €
- Participation de la Ville 111 579 € H.T.

Cette diminution de subvention ne modifie pas les crédits budgétaires qui ont été ouverts au BP 2006.

9°) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COVATI :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la rue Anatole France est une voie communautaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, considérant que des travaux de voirie sont prévus en 2006, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes « voirie » programme 2006, pour l'aménagement de la rue Anatole France.

10°) Transfert des équipements et espaces communs d'un lotissement de 6 lots lieu dit « au-dessus de la Côte » dans le domaine public de la commune.

Sur proposition de Annie GIGON le conseil municipal à l'unanimité après avoir pris connaissance du projet de convention, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des équipements d'un lotissement de 6 lots lieu dit « au-dessus de la Côte ».

11°) AVENANT N° 1 – ALIMENTATION E.P. – TRANCHE 4

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour la réalisation de la tranche n° 4 des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation d'un avenant avec l'Entreprise CEGELEC pour un montant de 28 223.93 € H.T.

12°) AVENANT N° 1 – ALIMENTATION E.P. – COMPLEXE SPORTIF MOTO CROSS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement du complexe Motocross-Carcross

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation d'un avenant avec l'Entreprise SDAT pour un montant de 5 002.56 € H.T.

13 °) AVENANT N° 1 – ALIMENTATION E.P. – RENOUELEMENT DU POSTE RUE VICTOR HUGO

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour la réalisation du renouvellement du poste rue Victor Hugo.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation d'un avenant avec l'Entreprise CIVB pour un montant de 366.00 € H.T.

14°) RENFORCEMENT DE RESEAUX PLACE DE VERDUN ET RUE A. FRANCE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désolidariser les travaux de renforcement de réseaux rue Anatole France et place de Verdun du reste de la tranche de travaux n° 5 décidée par délibération du 27 mars 2006. Ces travaux doivent être réalisés dès le mois de juin avant les travaux de chaussées.

15°) ATTRIBUTION DE MARCHE – Renforcement de réseaux place de Verdun et rue Anatole France :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise S.D.A.T. pour un montant H.T. de 61 732.59 €.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la politique foncière sur la commune en fonction des demandes actuellement en cours pour de futurs aménagements.

Concernant LINPAC, il indique que les salariés ont accepté le P.S.E. (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) établi en accord avec la direction de l'entreprise et la direction départementale de l'emploi. Un cabinet est chargé d'aider les salariés au chômage à retrouver un emploi.

Par ailleurs un plan de re-industrialisation a été signé entre l'entreprise et le préfet avec comme objectif de créer 60 emplois sur les 4 cantons du Pays Seine et Tilles auquel a été ajouté le canton de Fontaine Française. Un cabinet est chargé de la mise en place de ce plan de re-industrialisation. Des aides sont proposées à tout créateur d'emploi. Un complément d'aide est attribué à tout employeur qui reprend un employé de LINPAC.

A ce jour, 5 à 6 personnes ont retrouvé un emploi.

Il informe le conseil qu'en compagnie du Maire de Marcilly, des négociations très difficiles sont actuellement en cours avec l'aide de la SEMAAD sur l'avenir du site et le rachat éventuel par la collectivité.

Fait à Is-sur-Tille le 17 mai 2006

Le Maire

M. MAILLOT